

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux

| | |
|--|--|
| Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ? | Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ? |
| Modification simplifiée du PLU des Chapelles | Commune des Chapelles |

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :

| | |
|--|--------------|
| Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ? | Non concerné |
| De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ? | Non concerné |

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable

| | |
|--|---|
| Qui est la personne publique responsable ? | Monsieur le Maire, Commune des Chapelles |
| Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ? | Mairie des Chapelles Chef-Lieu – 13 rue du Chatelet 73700 LES CHAPELLES Tel. : 04 79 07 07 67 mairie@leschappelles.fr |
| NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet. | |

3. Caractéristiques générales de votre projet

| 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ? | | |
|--|-----|--|
| Oui | Non | <p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> <p>OUI, SCOT Pays Tarentaise Vanoise approuvé le 14 décembre 2017.</p> |

| 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ? | | |
|--|-----|--|
| Oui | Non | <p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i> <i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p> <p>Le Plan Local d'Urbanisme de la commune des Chapelles a été approuvé le 28 février 2020. Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale. La présente modification simplifiée est la première.</p> <p>L'évolution porte sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règlement : améliorer l'insertion paysagère des futures constructions, préciser certains points qui le nécessitent, notamment pour les stationnements, assouplir les règles d'implantation et de hauteur des annexes, revoir la règle relative aux chalets d'alpage • Zonage : <ul style="list-style-type: none"> ○ modifier la destination des ER2 et 5, supprimer l'ER 18 car inutile, créer de nouveaux ER pour du stationnement et des logements pour les employés communaux et classer des terrains en secteur destiné aux équipements publics (Uep), pour affirmer leur destination publique. En conséquence de la création de ces secteurs Uep, le règlement leur correspondant est rédigé. ○ Identifier les secteurs identifiés comme soumis à des risques naturels par le PIZ, • Orientations d'aménagement et de programmation : étendre le périmètre d'application de l'OAP de Parchet et préciser les modalités d'urbanisation. <p>Voir Notice de la modification en pièce jointe pour les extraits des OAP, du zonage et du règlement avant et après procédure.</p> |

| 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ? | |
|--|--|
| Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ? | 563 habitants en 2019 selon l'INSEE |
| Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ? | 1 724 ha |
| Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ? | Moins de 1 ha, sans évolution des zones Agricoles ou Naturelles |
| <p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</p> | <p><i>Indiquez les données en surface ou en pourcentage</i> Voir ci-dessous</p> |

| | PLU approuvé en 2020 | Modification 2022 | Evolution 2020- 2022 |
|-------|-------------------------|----------------------|-------------------------|
| Zone | Surface en ha | Surface en ha | En ha |
| 1AU | 0.23 | 0.28 | 0.05 |
| 2AU | 1.15 | 1.15 | |
| A | 1012.13 | 1012.13 | |
| Aalp | 299.87 | 299.87 | |
| Ap | 225.2 | 225.2 | |
| Apz | 0.36 | 0.36 | |
| Az | 0.2 | 0.2 | |
| N | 156.02 | 156.02 | |
| Nz | 2.97 | 2.97 | |
| Ua | 9.12 | 9.12 | |
| Uag | 0.2 | 0.2 | |
| Uagz | 0.02 | 0.02 | |
| Uaz | 11.81 | 11.41 | -0.4 |
| Ub | 7.02 | 6.87 | -0.15 |
| Ubz | 3.63 | 3.63 | |
| Uep | | 0.5 | 0.5 |
| TOTAL | 1729.93 | 1729.93 | 0 |

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Le PLU des Chapelles approuvé en février 2020 porte trois orientations :

- Structurer le développement communal à travers une mise en œuvre de principes de durabilité
- Préserver le cadre de vie des habitants en assurant la pérennité de l'identité paysagère et patrimoniale de Les Chapelles
- Conforter le tissu économique local vecteur de l'identité des Chapelles.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Par exemple :

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

Les évolutions du PLU ont pour objectifs

- règlement : l'adapter pour assurer une meilleure insertion des futurs projets dans leur environnement bâti et paysager, mais aussi adapter le nombre de places de stationnement à réaliser et clarifier la règle relative aux chalets d'alpage
- zonage : redéfinir la destination de certains terrains pour faciliter la réalisation de projets communaux (classement Uep – équipements publics) et/ou création d'emplacements réservés, supprimer un emplacement réservé qui n'a plus lieu d'être, insérer les périmètres concernés par les risques naturels pour en faciliter leur prise en compte
- OAP de Parchet : optimiser l'usage du foncier et clarifier les orientations applicables.

| 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ? | | |
|---|-----|---|
| Oui | Non | Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée) |

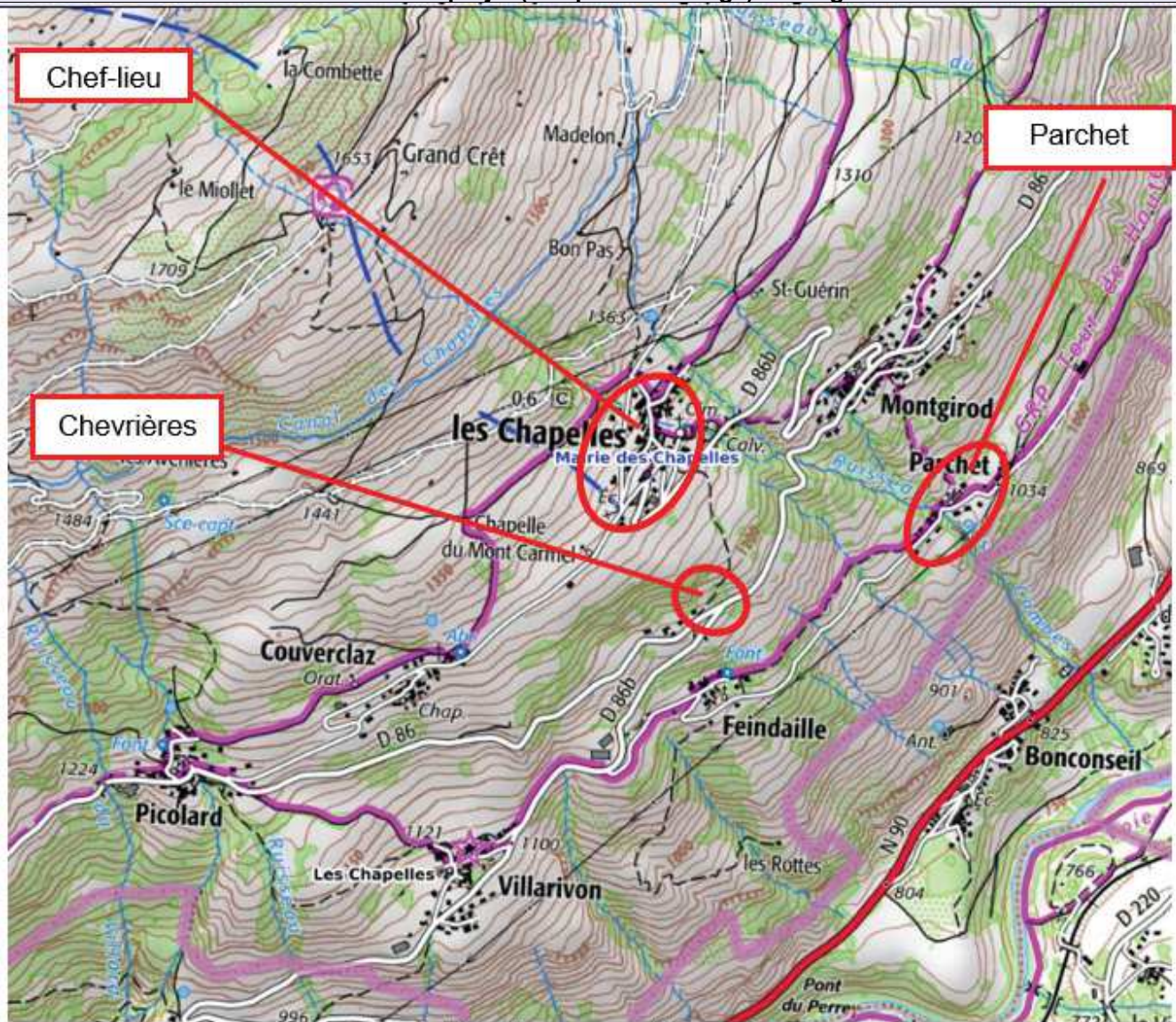
| 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ? | | | |
|--|-----|-----|--|
| | oui | non | Le cas échéant, précisez : |
| Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) : | | X | Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées. |
| Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? | | X | Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ? |

| 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par... | | | |
|---|-----|-----|--|
| | oui | non | Le cas échéant, précisez |
| Les dispositions de la loi Montagne ? | X | | Commune soumise en totalité à la loi montagne. |
| Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? | | X | |
| Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? | X | | SDAGE Rhône Méditerranée |
| Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional... | X | | La commune des Chapelles appartient à la Communauté de Communes Haute Tarentaise |

| 3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone |
|--|
| Les évolutions du zonage portent sur les secteurs du Chef-lieu, de Chevrières et de Parchet. L'inscription des secteurs soumis aux risques naturels concerne tous les villages. |

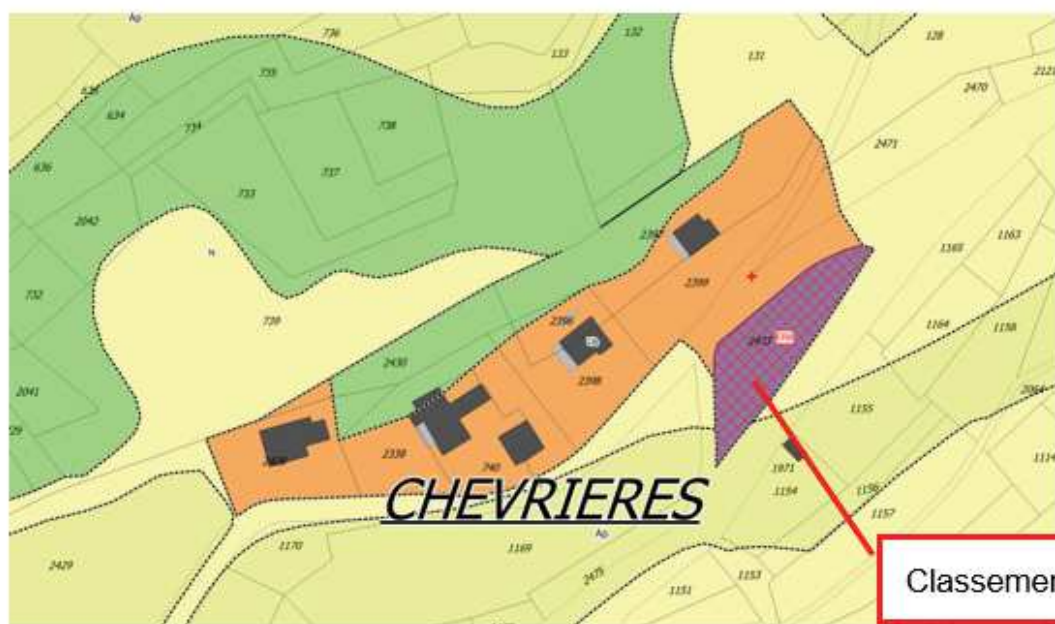
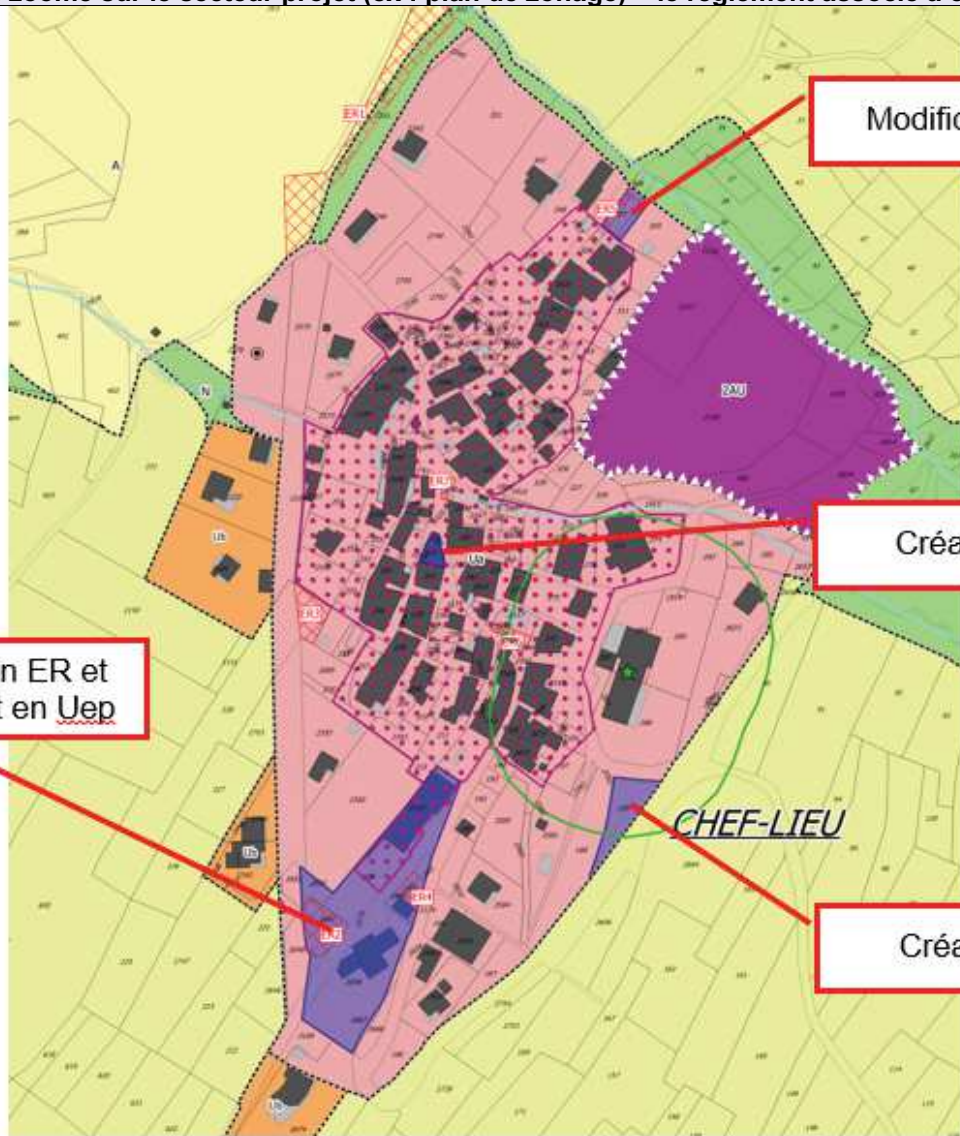
3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone



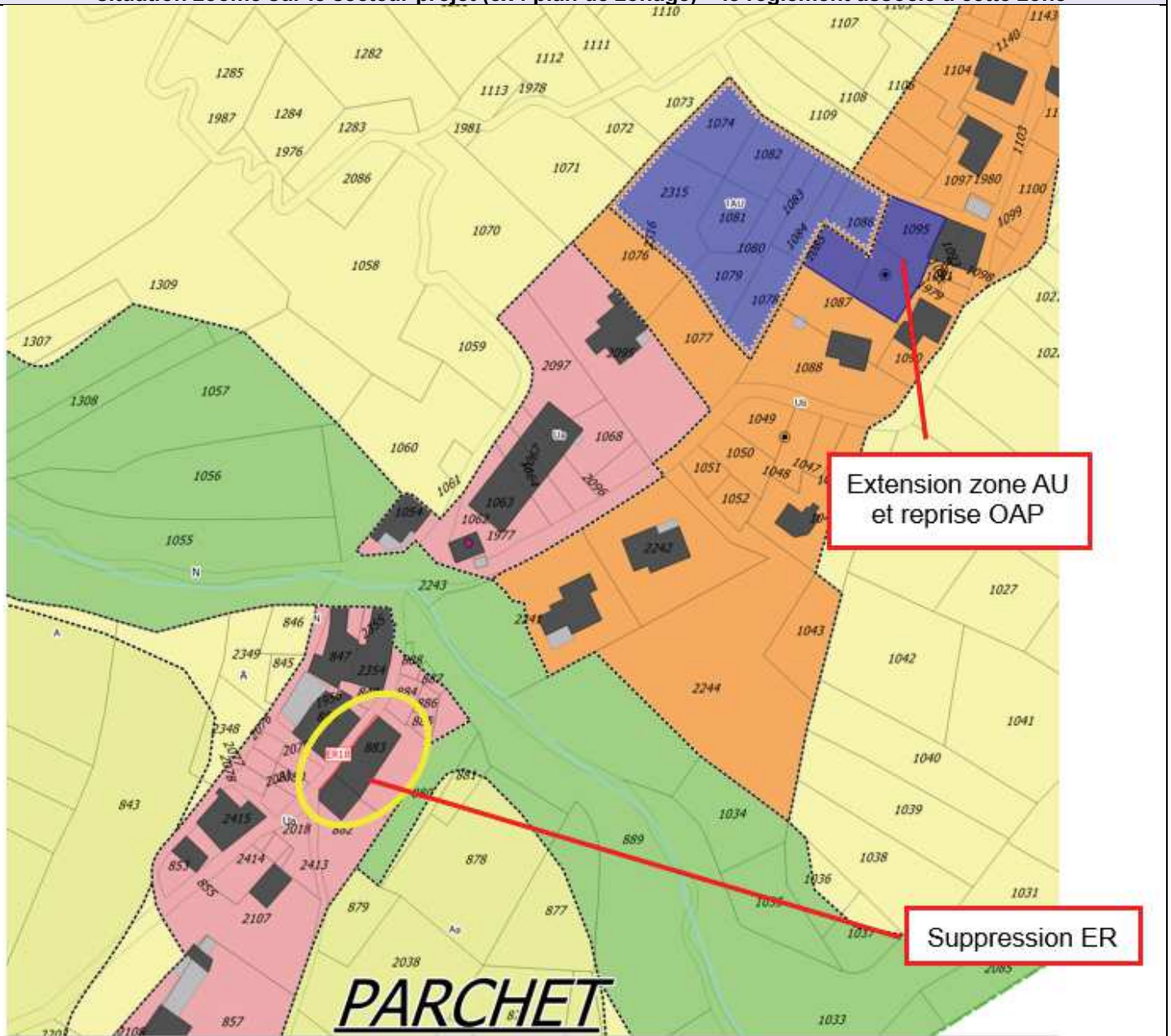
3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone



3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone



4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

| 4.1 Présentation de votre projet | |
|---|---|
| À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre | Commune rurale de montagne. |
| 4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez : | |
| Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp | L'évolution du PLU n'a pas pour conséquence directe la création de logements supplémentaires. |

| 4.1 Présentation de votre projet | |
|---|--|
| Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ? | Non concerné |
| Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp | Non concerné |
| Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul. | <i>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</i> Non concerné |
| Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ? | Non concerné |
| Quelle sera la surface moyenne par logement ? | Non concerné |
| Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre | |
| <i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i> <ol style="list-style-type: none"> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN | |
| Non concerné. | |
| 4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez : | |
| Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ? | Non concerné |
| Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ? | Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...) |
| S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? | Non concerné |
| S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? | Non concerné |
| Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ? | Non concerné |
| Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...) | |
| | |

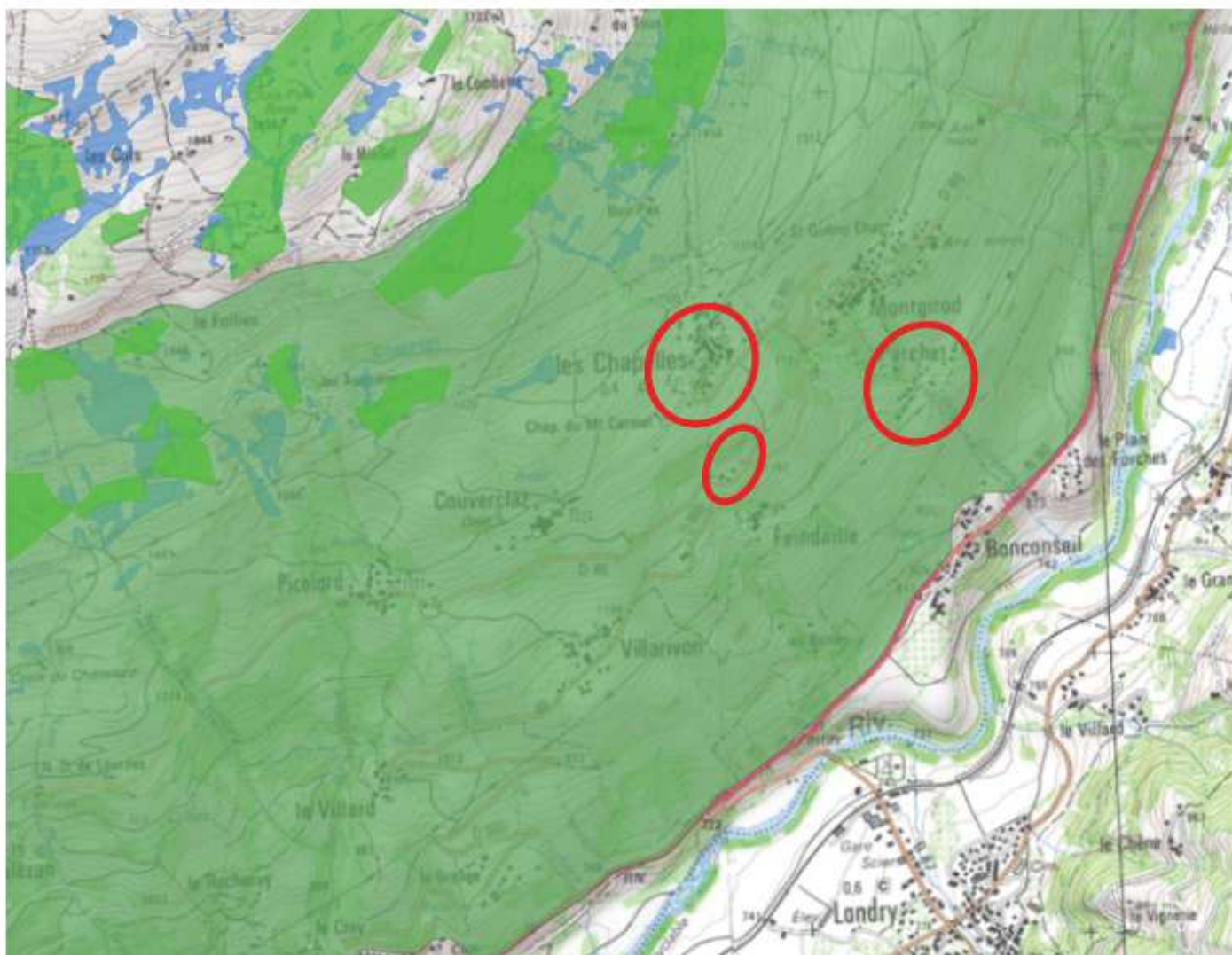
| 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers | | | | | | | | | |
|--|-----|-----|---|----------------|--------------------|-------------------------------|---------|----------------------------|-----------------|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, quels sont les enjeux identifiés ? | | | | | | |
| Des espaces agricoles ? | | X | <p><i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i></p> <p>AOP Beaufort</p> <p>IGP :</p> <table border="1"> <tr> <td>Nom de la zone</td> </tr> <tr> <td>Emmental de Savoie</td> </tr> <tr> <td>Emmental français Est-Central</td> </tr> <tr> <td>Gruyère</td> </tr> <tr> <td>Pommes et poires de Savoie</td> </tr> <tr> <td>Tomme de Savoie</td> </tr> </table> <p>Et Raclette de Savoie</p> <p>Les espaces agricoles ne sont pas concernés par les évolutions du PLU.</p> <p><i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i></p> | Nom de la zone | Emmental de Savoie | Emmental français Est-Central | Gruyère | Pommes et poires de Savoie | Tomme de Savoie |
| Nom de la zone | | | | | | | | | |
| Emmental de Savoie | | | | | | | | | |
| Emmental français Est-Central | | | | | | | | | |
| Gruyère | | | | | | | | | |
| Pommes et poires de Savoie | | | | | | | | | |
| Tomme de Savoie | | | | | | | | | |
| Des espaces boisés ? | | X | <p><i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i></p> <p>Les espaces boisés ne sont pas concernés par les évolutions du PLU</p> | | | | | | |
| Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ? | | X | <p><i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i></p> <p>Les espaces naturels ne sont pas concernés par les évolutions du PLU</p> | | | | | | |
| Complétez si nécessaire | | | | | | | | | |

| 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité | | | |
|---|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.dataro.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | <p>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi.</p> <p>Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</p> <p>Site Natura 2000 : Les Adrets de Tarentaise Situé à bonne distance des secteurs objets des évolutions. → Sans enjeux par rapport aux évolutions du PLU.</p> |

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
|--|----------|----------|---|
| Un parc naturel national ou régional ? | | X | |
| Une réserve naturelle nationale ? | | X | |
| Un espace naturel sensible ? | | X | |
| Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | X | | <p>Deux ZNIEFF de type 2 : « Adrets de la Moyenne Tarentaise », qui concerne toute la commune, voire tout le versant et « Beaufortain »;</p> <p>Cinq ZNIEFF de type 1 : « Adrets de la Côte d'Aime, Valezan, Bellentre, Les Chapelles », « Cormet de Roselend », « Combe de la Neuva », « Haute Vallée de l'Ormente », « Vallée des Sapieux – Combe du Charbonnet »</p> <p>La vaste zone « Adrets de la Côte d'Aime, Valezan, Bellentre, Les Chapelles », étendue sur 1 684 ha, concerne la quasi-totalité du versant. Les évolutions du PLU portent sur des secteurs déjà urbanisés ou situés aux abords immédiats des villages (ex. zone AU). → Les enjeux de la ZNIEFF sont limités par rapport aux évolutions du PLU.</p> |
| Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | |
| Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ? | X | | <p>Treize zones humides</p> <p>Situées à bonne distance des secteurs d'évolution du PLU</p> <p>→ Sans enjeux par rapport aux évolutions du PLU.</p> |
| Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html | | X | <p>Sans enjeu vis-à-vis du projet d'évolution du PLU.</p> |
| Complétez si nécessaire | | | |

Localisation des Natura 2000, des zones humides et ZNIEFF par rapport aux sites d'évolution du PLU




NATURE - ZONAGES REGLEMENTAIRES

 Natura 2000 - directive habitats de Rhône-Alpes

 Natura 2000 - directive oiseaux

BIODIVERSITE-GEODIVERSITE - INVENTAIRES

ZNIEFF et ZICO

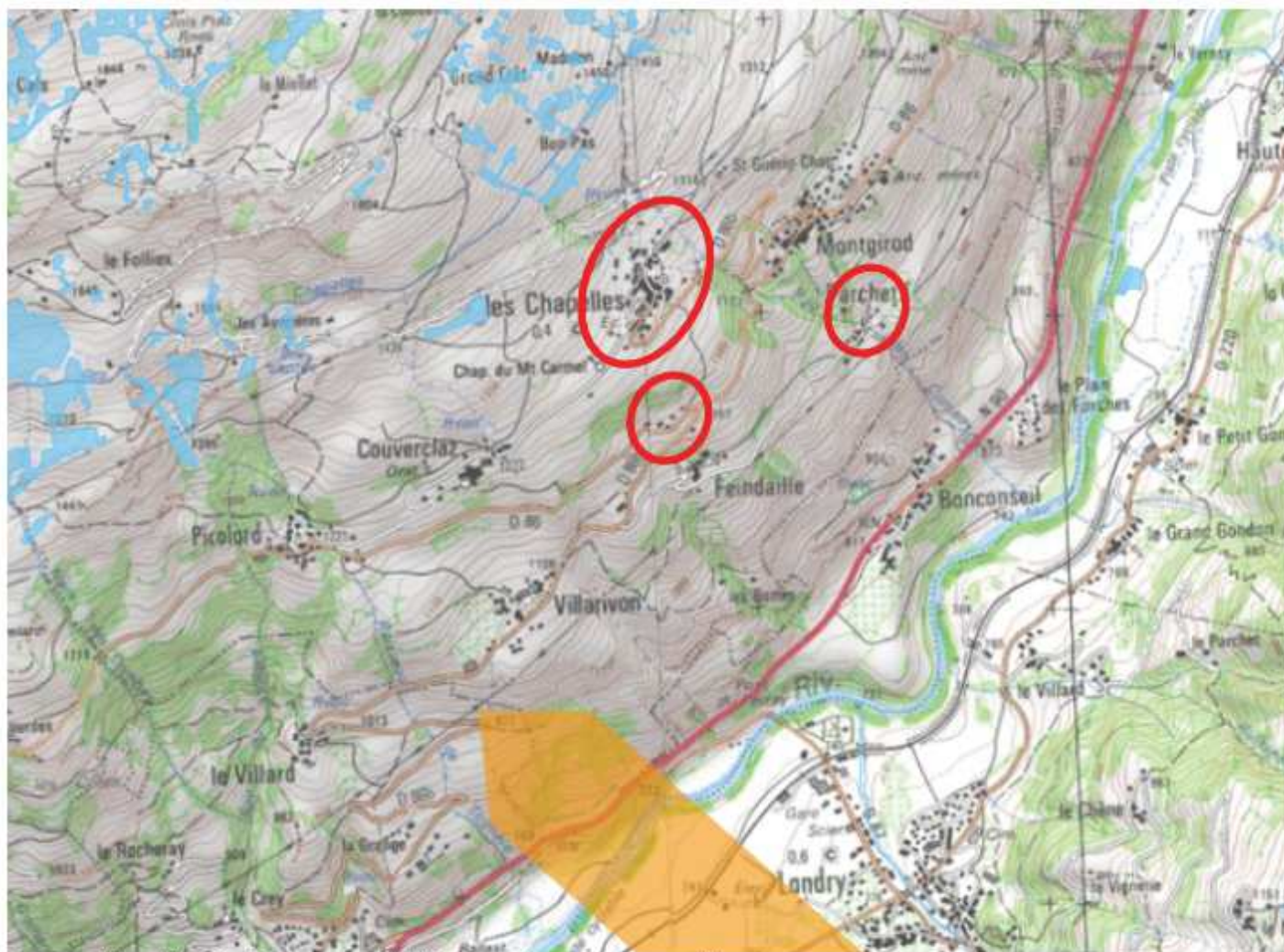
 ZNIEFF de type 1 (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique)

Inventaire des zones humides

 Zones humides du département de la Savoie

Source : https://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

Localisation des zones humides, cours d'eau de la trame verte et bleue et corridors SRADDET par rapport aux sites d'évolution du PLU.



Source : https://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

NATURE - AUTRES ZONAGES

Trames vertes et bleues SRADDET

Avril 2020

-  Corridors écologiques linéaires
-  Corridors écologiques surfaciques - SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes
-  Réservoirs de biodiversité - Trame verte et bleue - SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes
-  Cours d'eau de la trame bleue régionale - SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

Lacs naturels et espaces surfaciques liés au cours d'eau - SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes



Zones humides régionales issues des inventaires départementaux - SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes



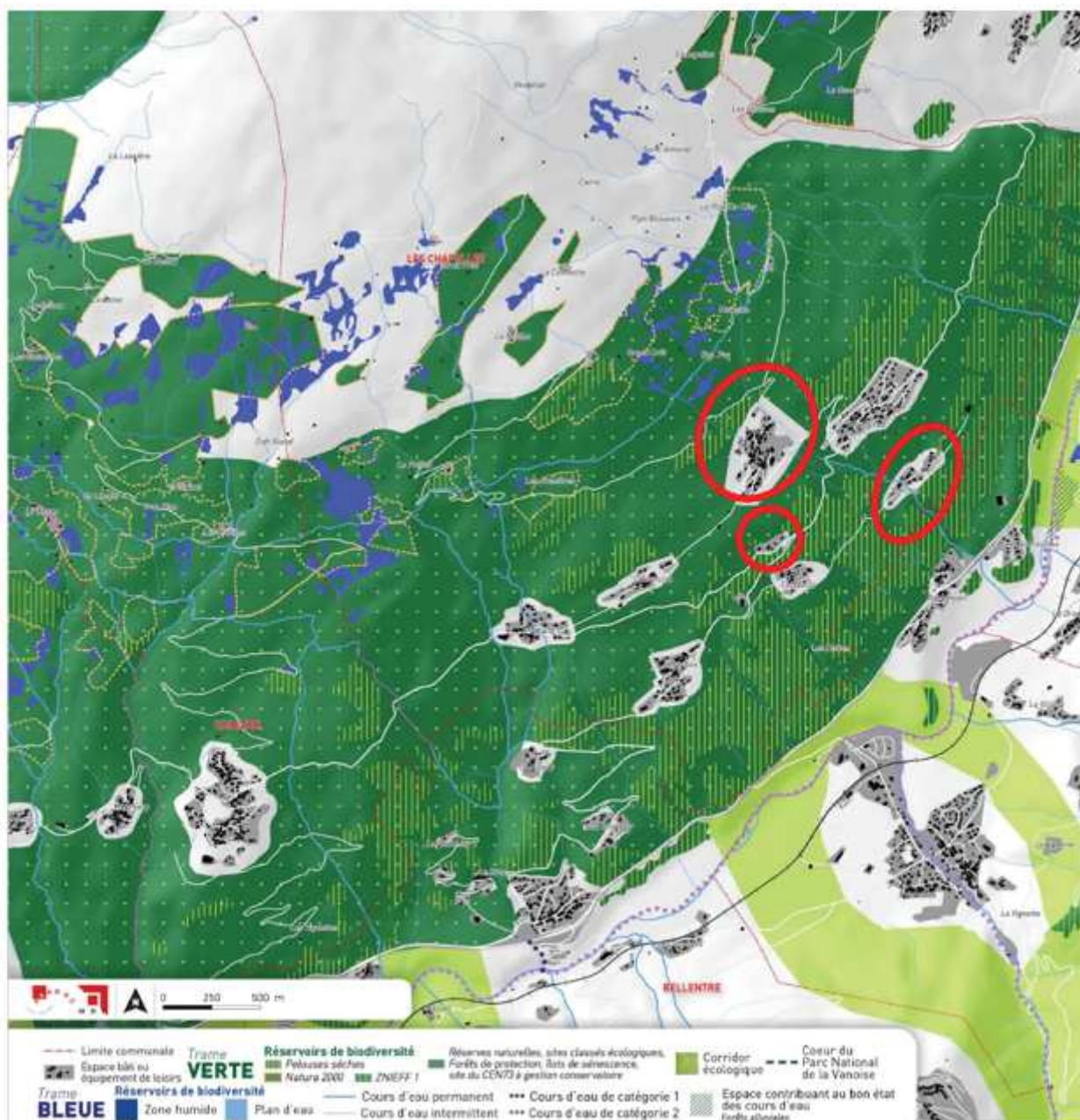
Espaces perméables relais linéaires de la trame bleue



4.4 Continuités écologiques

| | | | |
|---|---|------------|--|
| <p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p> | <p>Oui</p> | <p>Non</p> | <p>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</p> <p>Aucune continuité écologique recensée par le SCOT.</p> <p>→ Sans enjeux par rapport aux évolutions du PLU.</p> |
| <p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p> | <p>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</p> <p>Un corridor recensé par le SRADDET.</p> <p>→ Sans enjeux par rapport aux évolutions du PLU.</p> | | |

Extrait du SCOT

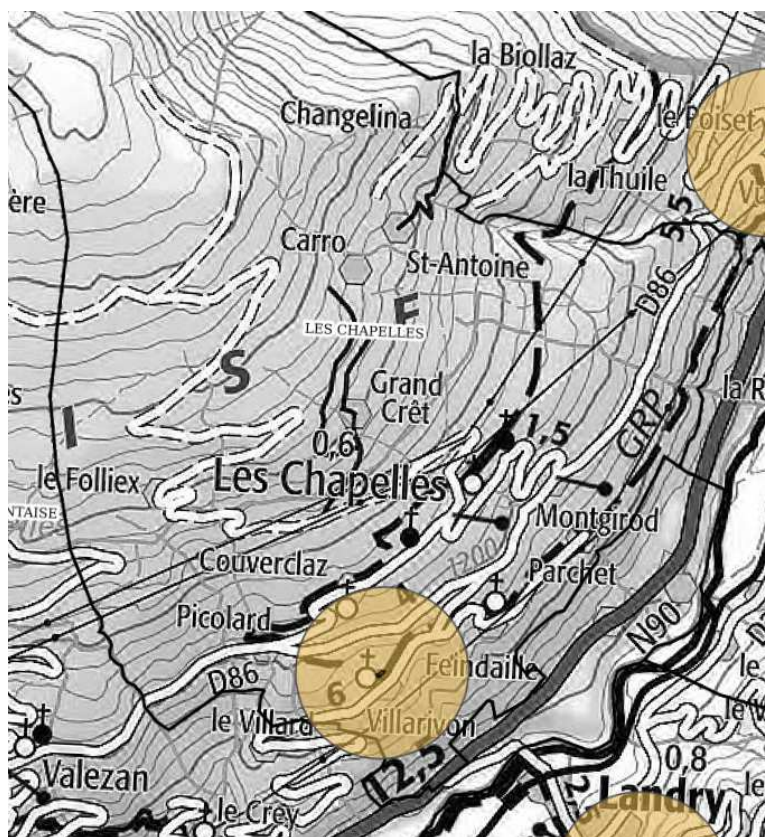


4.5 Paysage, patrimoine bâti

| | | | |
|--|-----|-----|---|
| <p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p> | Oui | Non | <p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p> |
| <p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p> | | X | |
| <p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p> | | X | |
| <p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p> | | X | |
| <p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p>http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</p> | X | | <p><i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i></p> <p>Ferme et chapelle de Villarivon inscrits aux Monuments Historiques</p> <p>→ Sans enjeux par rapport aux évolutions du PLU.</p> |
| <p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p> | | X | |

Complétez si nécessaire

Localisation de la ferme et chapelle de Villarivon, inscrites aux Monuments Historiques.



4.6 Ressource en eau

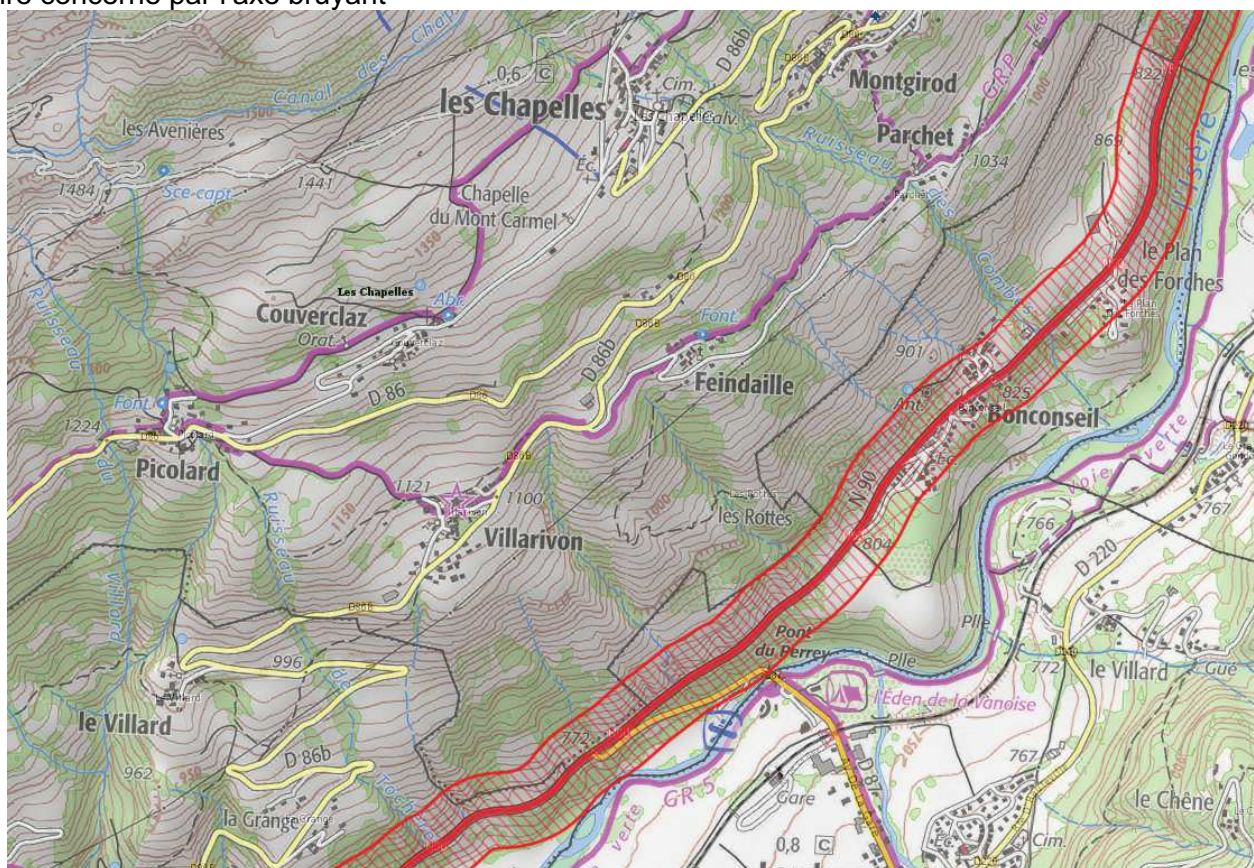
| Captages | | | |
|---|-----|-----|--|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | | X | |
| Autres captages prioritaires ? | | X | |
| Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales | | | |
| Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ? | X | | L'adéquation ressources / besoins en eau potable est démontrée dans le rapport de présentation du PLU de 2020. |
| Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/ | X | | → Sans enjeu par rapport aux évolutions du PLU. |
| Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire? | X | | → Sans enjeu par rapport aux évolutions du PLU. |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |
| 4.7 Sols et sous-sol | | | |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php | | X | Aucun site BASOL sur la commune. |
| Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte= | | X | Aucun site BASIAS sur la commune |
| Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ? | | X | |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |

4.8 Risques et nuisances

| | | | |
|--|-----|-----|--|
| <p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p> | Oui | Non | <p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p> |
| Risques ou aléas naturels ? | X | | <p>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</p> <p>PIZ élaboré en 2011</p> <p>Les secteurs identifiés à risques par le PIZ sont indiqués sur le plan de zonage.</p> |
| Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ? | X | | |
| Nuisances ? | | X | Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives |
| Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ? | X | | <p>La commune des Chapelles est concernée par la RN90, classée catégorie 3, imposant une bande d'isolement acoustique de 100 mètres.</p> <p>→ Sans enjeu par rapport aux évolutions du PLU.</p> |

Complétez si nécessaire

Linéaire concerné par l'axe bruyant



4.9 Air, énergie, climat

| | | | |
|---|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire | | X | <i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i> |
| Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ? | | X | |
| Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ? | | X | |
| Projet éolien ou de parc photovoltaïque ? | | X | |
| Complétez si nécessaire | | | |
| | | | |


5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

| | | |
|---|--|--|
| Coordonnées de la personne à contacter | Annexe 1 ci-jointe | X |
| Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi | Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI | <input type="checkbox"/> |
| | Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur | <input type="checkbox"/> |
| | Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration | <input type="checkbox"/> |
| Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU | Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint | <input type="checkbox"/> |
| Pour tous | Délibération prescrivant la procédure | Non nécessaire selon le code de l'urbanisme |
| Pour les procédures d'évolution | Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...) | X Voir notice de la modification |
| Pour tous | Cartographie du PADD Autres (OAP, ...) | X |

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

| | |
|--|---|
| <p>Date : 29 août 2022</p> <p>Lieu : Les Chapelles</p> | <p>NOM : PELLECUER PRENOM : Paul</p> <p>SIGNATURE </p> |
|--|---|